



INTERNAT

2016-2017

A qui s'adresser ?

L'internat est ouvert du lundi au vendredi et il ne fonctionne pas pendant les week-ends, les vacances et les congés exceptionnels.

Les objectifs de l'équipe encadrante :

- Assurer une ambiance de travail dans un cadre convivial
- Etre à l'écoute des élèves tout en étant vigilant par rapport à leur travail scolaire et l'apprentissage des règles de vie en collectivité

L'internat des garçons est hébergé dans les locaux du lycée St Sauveur.

L'internat des filles « Les Jardins d'Ermengarde » se situe au Collège Le Cleu St Joseph, 26 Rue St Michel 35600 REDON.

☎ 02.99.71.27.44 (standard)

☎ 02.99.71.69.21 } en journée (Bureau de la CPE)
☎ 06.88.22.25.81 }

☎ 06.88.22.25.73 le soir (internat garçons)

☎ 07.68.28.88.83 le soir (internat filles « Les Jardins d'Ermengarde »)

- ↳ au Chef d'établissement ou Directeur Adjoint pour les renseignements d'ordre général et les inscriptions
- ↳ à la Responsable des internats au bureau de la CPE pour la vie quotidienne de l'internat

Coût de l'Internat 2015-2016



Les frais annuels d'internat sont fixés à **2 499 €**.

Deux règlements seront demandés avec le dossier d'inscription définitive en juin :

- des arrhes de **140 €** encaissées dès réception du dossier, à valoir sur le 1er trimestre,
- un chèque de **305 €** correspondant au coût de l'internat du mois de septembre qui sera encaissé à l'installation dans la chambre.

A noter que l'inscription à l'internat est valable pour toute l'année scolaire

Horaires

MATIN	FILLES	GARCONS
Lever	À partir de 6 h 45	À partir de 7 h
Petit déjeuner	À partir de 7 h	7 h 05 - 7 h 35
Fermeture	7 h 45	7 h 45

⇒ Prévoir toutes ses affaires pour la journée
⇒ Les internats ne sont pas accessibles dans la journée

SOIR	FILLES / GARCONS
Fin des cours Goûter au lycée	17 h 25
Etude surveillée - CDR Internat	17 h 45 - 18 h 45
Repas au Self	18 h 55 - 19 h 30
Détente - retour aux internats	19 h 30 - 20 h
Etude surveillée	20 h - 21 h
Extinction des lumières	22 h 15

Activités proposées par le lycée

- Soutien scolaire dispensé par des enseignants dans certaines matières (avant les périodes de devoirs).
- Activités sportives dans le cadre de l'Association Sportive St Sauveur (football, volley-ball, tennis de table, piscine, gymnastique, musculation, badminton, futsal...)
- Soirées à l'internat avant chaque vacances scolaires
- La responsable d'internat se réserve un droit de regard sur des activités et peut momentanément suspendre les autorisations pour favoriser le travail scolaire.

Trousseau à fournir

- ⇒ Housse de couette, couette (litière : 1,90 x 0,80)
- ⇒ Oreiller et Taie d'oreiller
- ⇒ Alèse obligatoire

Organisation du mercredi après-midi

- ⇒ Secondes : 13 h 30—16 h 30 : Etude obligatoire ou activités
- ⇒ Premières : 13 h 30—15 h 30 : Etude obligatoire
- ⇒ Terminales : 12 h 45—16 h 45 : Devoirs surveillés (selon planning)
- ⇒ Après ces temps d'études, activités ou DS, les élèves ont un temps libre jusqu'à 18 h.



La participation a une activité organisée en dehors de l'établissement est **exceptionnellement envisageable sous réserve d'autorisation de la responsable d'internat** et de compatibilité avec les contraintes du service.

Lycée Privé Saint Sauveur – 16 Place Saint Sauveur – BP 80315 - 35603 REDON Cedex

Tél : 02.99.71.27.44 – Fax : 02.99.72.26.64

E-Mail : administrationlyceesaintsauveur@orange.fr – Site : www.lycee-st-sauveur.eu

